

# MAIRIE DE LA VALETTE DŪ VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT du VAR  
ARRONDISSEMENT de TOULON

Canton TOULON 3  
Commune de La VALETTE-du-VAR

-----  
*Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil Municipal  
Commune de LA VALETTE-du-VAR*  
-----

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301448-20210707-2021\_DEL\_133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2021

**MEMBRES :** 35  
**AFFERENTS AU CM** 35  
**EN EXERCICE** 35  
**VOTANTS** 35

**SEANCE DU :** LUNDI 5 JUILLET 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN  
ET LE CINQ DU MOIS DE JUILLET A 17 HEURES

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE, en date DU 29 JUIN 2021  
S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI,  
DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SEANCES  
(ESPACE PIERRE BEL),  
SOUS LA PRESIDENCE DE M. Thierry ALBERTINI, Maire.

**PRESENTS :**

Roland TMIM, Sylvie LAPORTE, Bernard ROUX, Claude ARNAUD-GALLI (procuration donnée à M. Jean-Marc LUCIANI à partir de 18h15), Yves JOLY, Hélène HERMARY, Stéphane CHAMP, Carmen SEMENOU, Jean-Marc LUCIANI, Anne ADAOUST, Adjoint.

Henri-Jean ANTOINE, Roselyne MOULARD, André CHIDIAC, Solange CHIECCHIO, Alexandre RISACHER, Laurence HOLLIGER, Luc BAGNOL, Aline BERTRAND, Virginie BRISSY, Patrick CHATRIEUX, Nicolas EUDELIN, Michel FAURE, Olivier LUTERSZTEJN, Richard MOSKOVOSKY, Chantal RUIDAVETS, Marie SCHAEFFER, Ludovic TASSAN, Séverine VALVERDE- Conseillers Municipaux.

**AVAIENT DONNE PROCURATION** (cf. article L.2121-20 du CGCT) :

Marie AUBERTIN	A/	Aline BERTRAND
Christelle GARCIA	A/	Nicolas EUDELIN
Florence HARANG-DUVIGNEAU	A/	Alexandre RISACHER
Danielle JAINES	A/	Roland TMIM
Michel REYNAUD	A/	Aline BERTRAND
Guillaume ROBAA	A/	Roselyne MOULARD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean-Marc LUCIANI

**DELIBERATION N° :** 2021/DEL/133

**OBJET :** BILAN 2020 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

**La séance continuant**  
**Monsieur le Maire expose :**

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une Commune de plus de 2000 habitants par celle-ci ou une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette Commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.

Ainsi en application dudit article, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2020.

S'agissant des **CESSIONS**, la commune a :

- Cédé le 16 novembre 2020 à la Société des Autoroutes Estérel Côte d'Azur (E.S.C.O.T.A.), la parcelle sise Avenue Eugène BLANC cadastrée section AZ n° 61 pour une superficie de 354 m<sup>2</sup>, au prix de 80 200 €.
- Echangé le 10 novembre 2020 la parcelle cadastrée section BN n° 23 sise 7 Route du Fort Coudon, d'une superficie de 169 m<sup>2</sup> lui appartenant, contre la parcelle cadastrée section BN n° 22 sise 7 Route du Fort Coudon d'une superficie de 158 m<sup>2</sup> appartenant à la Copropriété TRABAUD/SCHLEICHER-GOMEZ, sans versement d'une soulte.

S'agissant des **ACQUISITIONS** :

• **La Commune** a acquis :

- Le 22 décembre 2020, auprès de la Société Publique Locale Méditerranée (S.P.L.M.) :
  - les parcelles cadastrées section BH n° 172-189-523-524 sises Avenue Char Verdun / Place Général de Gaulle d'une superficie totale de 2 163 m<sup>2</sup>,
  - ainsi que la parcelle cadastrée section BH n°215 sise Avenue Léon Guérin d'une superficie de 201 m<sup>2</sup>,
 le tout au prix de 2 284 366,84 €.

• **L'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (E.P.F.)** a acquis pour le compte de la Société Publique Locale Méditerranée (S.P.L.M.) :

- Le 30 juillet 2020 auprès de la SCI BP MIXTE, le bâtiment de « La Poste » cadastré section AX n° 414 sis Avenue de La Coupiane pour une superficie de 1 063 m<sup>2</sup>, au prix de 480 000 €.
- Le 11 décembre 2020 auprès des Consorts JEAN, les parcelles cadastrées section AX n° 173-174 et 175 sises Rue Paul Eluard pour une superficie de 11 913 m<sup>2</sup>, au prix de 1 980 000 €.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- approuver le bilan de l'année 2020 des acquisitions et cessions opérées sur le territoire communal,
- et dire que ce bilan sera annexé au compte administratif.

**SUR QUOI, LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé de Monsieur Le Maire,**

**DECIDE A**

**29 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Olivier LUTERSZTEJN, Christelle GARCIA, Nicolas EUDELIN, Aline BERTRAND, Michel REYNAUD, Marie AUBERTIN)**

**de le transformer en délibération**

---

*Ainsi fait et délibéré, en séance publique, à LA VALETTE-du-VAR, les jour, mois et an susdits.*

FAIT A LA VALETTE DU VAR  
LE 07 JUILLET 2021

LE MAIRE

Thierry ALBERTINI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir en saisissant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication et/ou notification :  
Tribunal Administratif de Toulon : 5 rue Racine  
- BP 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9  
Tél : 04.94.42.79.30 Fax : 04.94.42.79.89  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique accessible par le site Internet « telerecours »